

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 60
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SPECIAL COVID 19

Ne prend pas part au vote : Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL en tant membre de l'ANEF 63 à titre personnel

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles. La ligne budgétaire le permettant, un soutien « spécial covid19 » est créée afin de permettre aux associations de faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Ces subventions peuvent être demandées par les associations :

- pour faire face à des charges fixes suite à leur baisse d'activité,
- pour leur permettre de palier à des frais engagés sur des actions annulées,
- pour mettre en place une action liée spécifiquement à la crise sanitaire.

Les crédits nécessaires étant disponibles, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 5 800 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées

COMITE REGIONAL MOSAIC AUVERGNE-RHONE-ALPES CONSTRUIRE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LA REPUBLIQUE

Cette association a pour objet de promouvoir l'éducation à la Citoyenneté, la justice sociale, l'accès à la culture, à l'instruction et à l'emploi, la cohésion sociale et de lutter contre les discriminations. Elle a pour objectif l'égalité des chances pour construire et mieux vivre Ensemble dans la République.

Pendant la première période de confinement, le Comité Mosaïc a assuré une aide alimentaire (1849 Repas), distribués aux étudiants et à des personnes seules. Elle va poursuivre cette action à raison de 2 colis par mois, pendant les trois mois d'hiver, pour une valeur totale d'environ 6000 €. L'association a continué d'assurer ses activités : mise à disposition de leurs locaux pour la réalisation d'ateliers pour l'Apprentissage de la langue Française, soutien scolaire, salle de sport équipée surtout pour les femmes qui n'ont pas les moyens d'accéder à des salles privées, accueil administratif (logement, Stage, travail, CV, lettre de motivation...).

Ces frais supplémentaires amènent l'association à solliciter la ville pour assurer les charges supplémentaires en lien avec ces actions.

Budget de l'action : 21 810 €

Subvention versée en 2019 : 15 500 € (DE, Contrat de Ville et DAVA)

Subvention sollicitée : 2 500 €

Subvention proposée : 2 500 €

BIEN VIVRE EN TERRES MONTFERRANDAISES

L'objectif de l'association est d'apporter une aide aux habitants en dialoguant avec eux de ce qui ne va pas et de le faire remonter à la Municipalité et aux personnes compétentes.

L'association souhaite rayonner dans les quartiers de Montferrand, la Gauthière, Croix de Neyrat, Champratel, la Plaine, les Vergnes pour y maintenir la paix, organiser des loisirs, des manifestations pour les habitants et ainsi agrémenter la joie de vivre autour du canton.

L'association sollicite la Ville car elle a dû annuler plusieurs activités pour lesquelles elle avait engagé des frais.

Budget de l'action : 20 300 €
Subvention versée en 2019 : 1 040 € (DDSU)
Subvention sollicitée : 1 000 €
Subvention proposée : 500 €

LES COMÉDIENS DU BON THÉÂTRE

Cette association a pour objet de faire du théâtre amateur pendant les loisirs et de se mettre à la disposition de toutes les œuvres sociales.

Ses actions se développent autour de trois grands axes :

- contribuer à développer la pratique du théâtre amateur, 3 heures hebdomadaires.
- participer à des stages de formation et de perfectionnement au sein de la Fédération de théâtre afin de présenter des spectacles au public Clermontois entre autres.
- Mettre en place des actions humanitaires en offrant les recettes de ses représentations à diverses associations telles que la Croix Rouge, Clermont en Rose, l'Auvergne pour un Enfant et Pharmaciens Humanitaires.

Cette association a dû annuler plusieurs de ses représentations, ce qui ne lui permet plus de faire face à ses charges fixes.

Budget de l'association : 1 790 €
Subvention versée en 2019 : 0 €
Subvention sollicitée : 800 €
Subvention proposée : 800 €

ANEF DU PUY DE DÔME

L'ANEF 63 a pour objet d'œuvrer à la protection et l'insertion de toute personne se trouvant en danger moral, physique, ou d'exclusion, en dehors de toute préoccupation politique partisane ou confessionnelle.

Elle contribue au développement de la vie personnelle, familiale, culturelle, professionnelle et sociale des personnes accueillies, par toutes formes d'entraide et d'accompagnement professionnels. Les publics accueillis sont des personnes précarisées par la vie.

Chaque année, l'association se mobilise pour leur offrir des moments festifs lors des fêtes de fin d'année.

Suite au confinement, l'association a dû annuler sa programmation pour cette année, l'obligeant à revoir ses actions.

Elle sollicite une aide de la ville afin de lui permettre d'offrir des jeux de société aux familles accueillies ou un colis alimentaire « gourmand » pour les personnes isolées.

Budget de l'action : 7 200 €
Subvention versée en 2019 : 0 €
Subvention sollicitée : 7 200 €
Subvention proposée : 2 000 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

23 DEC. 2020

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Délégué


Yannick VIGIGNOL

